

Felkger (Jean-Baptiste), instituteur, à Malines, né à Ossendrecht (Pays-Bas), le 10 décembre 1808; ledit acte a été accepté le 11 mars 1843. (Bull. offic., n. xxvi.)

184. — 28 FÉVRIER 1843. — *Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Pouchelle (Charles-Louis-Frédéric), instituteur, à Lampernisse, province de la Flandre-Occident., né à Bambecque (France), le 11 novembre 1815; ledit acte a été accepté le 25 mars 1843. (Bull. offic., n. xxvi.)*

185. — 28 FÉVRIER 1843. — *Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Buyck (Louis-Léopold), garde-particulier, à Yves-Gomesée, province de Namur, né à Zeyers-Gappel (France), en 1792; ledit acte a été accepté le 16 mars 1843. (Bull. offic., n. xxvi.)*

186. — 28 FÉVRIER 1843. — *Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Prinz (Xavier-Hubert), professeur au collège de Hasselt, né à Aix-la-Chapelle, le 30 janvier 1809; ledit acte a été accepté le 14 mars 1843. (Bull. offic., n. xxvi.)*

187. — 28 FÉVRIER 1843. — *Loi portant acte de naturalisation ordinaire au sieur Thomé (Nicolas-Antoine), musicien au 11^e régiment d'infanterie, né à Prum (Prusse), le 28 février 1787; ledit acte a été accepté le 15 mars 1843. (Bull., offic., n. xxvi.)*

188. — 12 AVRIL 1843. — *Loi qui ouvre au département de la marine un crédit de 50,000 francs, pour frais d'entretien de la*

British-Queen, pendant l'année 1845. (Bull. offic., n. xxvii.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit de trente mille fr. (30,000 fr.) est ouvert au département des affaires étrangères (marine), pour frais d'entretien du navire à vapeur *British-Queen* pendant l'année 1845.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. de Briey).

189. — 12 AVRIL 1843. — *Loi qui ouvre au département de la marine un crédit de 91,000 francs pour les dépenses de la navigation transatlantique pendant l'année 1842. (Bull. offic., n. xxvii.) (2).*

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit de quatre-vingt-onze mille francs (91,000 fr.) est ouvert au département des affaires étrangères (marine), pour solder les dépenses occasionnées pour l'exploitation du service transatlantique de navigation à vapeur pendant l'exercice 1842.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. de Briey).

190. — 12 AVRIL 1843. — *Loi qui ouvre au département de la marine un crédit de 50,000 francs pour frais de la police maritime. (Bull. offic., n. xxvii.) (3).*

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de trente mille francs

(1) Présentation à la chambre des représentants le 10 mars 1843. — *Monit.* du 11. — Rapport par M. Osy. — Discussion et adoption le 6 avril à l'unanimité des 69 membres présents. — *Monit.* du 7.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel le 10 avril 1843. — *Monit.* du 11. — Discussion et adoption au sénat le 12 avril par 25 voix contre 2. — *Monit.* du 14.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 10 mars 1843. — *Monit.* du 11. — Rapport par M. Osy. — Discussion et adoption le 5 avril à l'una-

nimité des 48 membres présents. — *Monit.* du 6.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel le 10 avril 1843. — *Monit.* du 11. — Discussion et adoption le 12 avril par 25 voix contre deux. — *Monit.* du 14.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 10 mars 1843. — *Monit.* du 11. — Discussion et adoption le 28 mars à l'unanimité des 50 membres présents. — *Monit.* du 29.

Adoption au sénat le 10 avril 1843, à l'unanimité des 26 membres présents. — *Monit.* du 11.